

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2017-0021 DD/SG du 18 mai 2017 du directeur de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à la directrice de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

NOR : HASX1730283S

Le directeur de la Haute Autorité de santé,
Vu l'article R. 161-87 du code de la sécurité sociale;

Vu la décision n° 2017-0049 DP/SG du 17 mai 2017 du président de la Haute Autorité de santé portant désignation d'un ordonnateur secondaire,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Catherine Grenier, directrice de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, pour signer, en mon nom et dans la limite de ses attributions, tout acte relatif au fonctionnement et aux activités de sa direction, dans la limite d'un montant maximum de 19 999 € (HT) par engagement.

Article 2

La présente décision prend effet le 18 mai 2017 et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 18 mai 2017.

Le directeur,
D. MAIGNE